



## **FICHE PRATIQUE DU DELEGUE DE CLUB**

### **Rappel du règlement FFBB**

- Dès qu'une compétition est organisée, la présence d'un délégué de club est obligatoire,
- Le délégué du club doit être majeur et licencié du COSM Arcueil Basket,
- Au début de chaque match, le délégué de club doit s'identifier auprès des arbitres (officiels ou non) et être inscrit sur la feuille de match.

### **Son rôle**

- Il est responsable de la sécurité : il doit connaître les accès sécurité de la salle, où se trouve l'infirmier et le défibrillateur,
- En cas d'accident, il prévient et accueille les secours,
- Si un spectateur perturbe une rencontre, il doit le calmer et si cela ne suffit pas, l'arbitre peut lui demander de faire sortir de la salle le spectateur,
- Quand un joueur est disqualifié, le délégué de club s'assure qu'il quitte le terrain pour les vestiaires,
- En cas d'incident sur le terrain, il doit s'évertuer de ramener le calme mais attention il ne doit pas entrer sur le terrain : ce serait considéré comme un envahissement par l'arbitre,
- En cas d'incident faisant l'objet d'un rapport, il sera convié à l'audition en commission de discipline.

### **Ses missions**

- Arriver 30 min avant le début de la rencontre,
- Aider les entraîneurs à l'installation du matériel et au rangement à la fin du match,
- Accueillir l'équipe adverse, les arbitres et leur montrer leur vestiaire,
- Apporter de l'eau aux arbitres et aux équipes,
- S'assurer que le programme des matchs est respecté et ne prenne pas de retard,
- Aider à la mise en place de la buvette et du pot d'après match.